



**DÉPARTEMENT DES  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
ARRONDISSEMENT DE CERET**

**DECISION DU MAIRE  
N°021/2024**

**Budget annexe Parkings - Contrat de ligne de  
trésorerie d'un montant de 50 000,00 € avec la Banque  
Postale Montpellier**

**Le Maire,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22 ;  
Vu la délibération n° 14/juin/2020 du Conseil Municipal du 15 juin 2020 portant  
délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire et notamment son alinéa 20 ;

Considérant le besoin ponctuel de trésorerie du budget annexe des parkings compte tenu  
du décalage entre l'encaissement des recettes générés par les parkings clos et les dépenses  
à mandater pour leur fonctionnement ;  
Considérant la consultation effectuée le 19 avril 2024 auprès des établissements bancaires  
Caisse d'Epargne Languedoc Roussillon, Crédit Maritime Méditerranée, Banque Postale  
Montpellier, Crédit Agricole Sud Méditerranée et Crédit Mutuel Méditerranéen,  
Considérant qu'après analyse des offres, la proposition de la Banque Postale Montpellier  
est la mieux-disante,

**DECIDE**

**Article 1 :** La ville de Banyuls-sur-Mer contracte auprès de la Banque Postale Montpellier  
une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000,00 €.

**Article 2 :** La ligne de trésorerie est consentie avec les principales caractéristiques  
suivantes :

- Montant : 50 000,00 €
- Durée maximum : 364 jours
- Taux : €str + marge de 1,450% l'an
- Base de calcul : Exact / 360
- Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la  
commission de non-utilisation ; remboursement du capital à tout moment et  
au plus tard à l'échéance finale
- Commission d'engagement : 200,00 €
- Commission de non-utilisation : 0,220% du montant non utilisé

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du  
tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen  
» accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.*

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil municipal.

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services et Madame la Directrice des finances et de la commande publiques sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Banyuls-sur-Mer, le mardi 28 mai 2024

Le Maire,  
Jean-Michel SOLÉ



<b>OFFRE DE FINANCEMENT 1</b> <b>CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES</b>	
Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	COMMUNE DE BANYULS-SUR-MER
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par Tirages
Montant maximum	50 000.00 EUR
Durée maximum	364 jours
Taux d'Intérêt	€STR + marge de 1.450 % l'an*  Date de constatation : index €STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts  En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un index €STR négatif, l'Emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date de prise d'effet du contrat	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 17 Juillet 2024
Garantie	Néant
Commission d'engagement	200.00 EUR, soit 0.400% du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non utilisation	0.220% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8 <sup>ème</sup> jour ouvré du trimestre suivant

Modalités d'utilisation	<p>L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en Ligne » de La Banque Postale.</p> <p>Tirages/Versements – Procédure de Crédit d'Office privilégiée</p> <p>Date de réception de l'ordre en J avant 16h30 pour exécution en J+1.</p> <p>Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne.</p> <p>Montant minimum 10.000 euros pour les tirages</p>
Modalités de contractualisation	Signature en ligne avec vérification renforcée du signataire via la solution DOCAPOSTE « Signer en Ligne »

(\*) Le taux par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée de la ligne de trésorerie à la date d'émission du contrat.

### Condition de mise en place

Nous attirons votre attention sur le fait que la présente proposition est formulée sous réserve de l'accord de crédit qui ne pourra être délivré par notre comité des engagements qu'après l'étude de votre dossier.

### Proposition valable jusqu'au 31 Mai 2024

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par mail au plus tard le 31 Mai 2024 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de ligne de trésorerie, qui comportera des conditions suspensives et clauses usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.

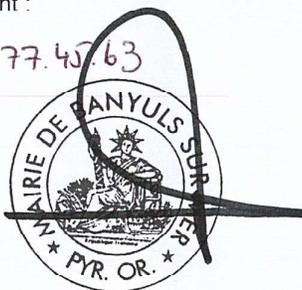
### Informations préalables à la signature en ligne

#### Interlocuteur Principal :

- Nom et prénom : REY Saphie
- Téléphone fixe ou portable : 04.68.88.78.00
- Mail : s.rey@bznys-sur-mer.com

#### Signataire du contrat :

- Nom : SOLÉ
- Nom de jeune fille le cas échéant :
- Prénom : Jean-Michel
- Téléphone portable : 06.12.77.45.63



### Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de prise d'effet du contrat :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- la délibération ou la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'Emprunteur, et le cas échéant l'arrêté, rendu(e) exécutoire et transmis(e) au contrôle de légalité autorisant le recours à la ligne de trésorerie, et la personne habilitée à signer ledit Contrat, sauf si une délibération, décision ou arrêté n'est pas requis par les dispositions légales ou réglementaires applicables;
- la ou les autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation ;
- le cas échéant, attestation de l'autorité exécutive de l'Emprunteur précisant que la délibération autorisant le recours à la présente ligne de trésorerie n'a pas été rapportée ou modifiée depuis sa date d'émission et qu'elle n'excède pas les plafonds d'emprunt autorisés ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat et des personnes habilitées à signer toute demande de tirage, transmise au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- la délibération du budget transmise au contrôle de légalité;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

**La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X301 - 75275 Paris CEDEX 06**

Par ailleurs, l'Emprunteur s'engage, dans le délai précité, pour le bon déroulement des opérations sur sa ligne de trésorerie, à fournir à La Banque Postale les informations suivantes :

- adresse postale exacte,
- numéro codique du comptable public et intitulé précis du poste comptable,
- adresse postale, numéro de téléphone et adresse courriel du comptable public,
- nom de la personne à contacter chez le comptable public,
- adresse de la succursale Banque de France dans laquelle est ouvert le compte du comptable public.

###ENDOPT8\_1##